



Ca chauffe un peu de trop!!!

Par **jean jean56**, le **26/01/2011 à 11:49**

Bonjour, rnvoila il y a une prise electrique qui a cramée dans l appart suis en obligation de le changée a mes frais ou cé a la l agence de le faire ??merci de votre reponse!!

Par **mimi493**, le **26/01/2011 à 12:21**

Amha, c'est une dépense d'entretien donc à votre charge.rnMais ce qui devrait vous inquiéter c'est pourquoi elle a cramé (histoire de ne pas mourir dans l'incendie de votre appart)

Par **fabienne034**, le **26/01/2011 à 13:51**

la prise est à votre charge mais le fil qui arrive jusqu'à la prise si c'est lui qui a "cramé" est à la charge du bailleur
pour tout savoir sur les charges
locatives
<http://www.fbIs.net/charges-locatives.htm>
pour tout savoir sur le bail
<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

Par **jean jean56**, le **27/01/2011 à 11:48**

merci de vos reponses ca eclaire ma lampe enfin ma lanterne allez a plus pour une autre question si on ne fini pas tout cuit dans l appart !!!!!